

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Associations et fondations d'entreprise



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

## Annonce n°

### 29 - Finistère

## FONDATEURS PARTENARIALES

### Créations

#### FONDATION PARTENARIALE ECOLE NAVALE

*Objet* : La Fondation partenariale a pour objet de contribuer directement ou indirectement au développement et à la promotion de l'École navale, de ses composantes et de ses valeurs et se donne ainsi notamment mission de soutenir, valoriser, financer et promouvoir, le développement des talents pour favoriser l'accès d'élèves méritants à l'enseignement supérieur sous toutes ses formes, jusqu'aux formations d'ingénieur et aux doctorats. Le déploiement au sein de la jeunesse du goût de l'engagement et du dépassement de soi enseignés à l'École navale. La promotion auprès des jeunes de la culture maritime et du goût des sciences. La solidarité entre les élèves formés à l'École navale tout au long de leur vie, en particulier en s'appuyant sur le réseau de l'AEN. Aussi, dans le champ des missions du service public de l'enseignement supérieur, la fondation partenariale mène des actions ou soutient des projets d'intérêt général à caractère culturel, scientifique, éducatif ou social, en s'appuyant sur le réseau des élèves et anciens élèves formés à l'École navale et celui de ses partenaires, notamment au sein du secteur maritime. Les valeurs de la Marine et particulièrement l'esprit d'équipage. La fondation partenariale a également vocation, conformément aux dispositions de l'article L.719-13 du code de l'éducation à recevoir en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources, sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée Fondation.

*Siège social* : BCRM de Brest, CC600, 29240 Brest Cedex 09

*Durée* : indéterminée

*Montant du programme d'action pluriannuel* : 160 000 €

*Autorisation administrative* :

*Date de création* : 17 juillet 2024, délivrée par le recteur de l'académie de Rennes, chancelier des universités

*Dénomination et siège de chacun des fondateurs* : Pour la création de cette fondation partenariale il résulte des dispositions combinées des articles L. 719-13 du code de l'éducation et R. 3411-93 du code de la défense que le ministre de la défense se substitue au recteur territorialement compétent.

*Fondateurs* :

L'École navale, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et grand établissement (EPSCP-GE), dont le siège est situé BCRM BREST, Rue du Poulmic 29160 Lanvéoc, représentée par le vice-amiral Laurent HEMMER agissant en sa qualité de Commandant et directeur général de l'École navale.

et

L'association dite "association amicale des anciens élèves de l'École navale" (AEN), déclarée au journal officiel du 30 octobre 1923, dont le siège social est situé 118 rue Saint Dominique à Paris 75007, représentée par Monsieur Eric DYEVRE en sa qualité de Président.